



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 octobre 2024

### Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort le 10 octobre 2024

À l'occasion de la Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort, le ministère de la Justice réaffirme son engagement indéfectible en faveur de l'abolition universelle de la peine capitale. Cette journée est l'occasion de rappeler les valeurs fondamentales de dignité humaine et de justice que porte notre société.

#### Un engagement historique et continu

Depuis l'abolition de la peine de mort en France en 1981, et la modification de la Constitution de la Vème République en 2007 afin d'y insérer un nouvel article 66-1 aux termes duquel « nul ne peut être condamné à la peine de mort », notre pays n'a cessé de promouvoir l'abolition universelle de ce châtiment cruel et inhumain.

La France, aux côtés de ses partenaires européens et internationaux, continue de plaider pour une justice respectueuse des droits humains. En hommage à Robert Badinter, disparu le 9 février 2024, dont le combat pour l'abolition de la peine de mort reste une source d'inspiration, la France poursuit cette lutte avec détermination. Pour l'ancien garde des Sceaux, « Il n'y a pas de Justice qui tue ».

#### Des avancées significatives

Aujourd'hui, 60% des États dans le monde ont aboli la peine de mort et 13% pratiquent un moratoire sur les exécutions. Il reste encore beaucoup à faire cependant. Obtenir partout l'abolition de la peine de mort demeure une grande cause au XXIème siècle. Dans toutes les enceintes internationales, la France promeut la ratification universelle du Deuxième protocole relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies visant à abolir la peine de mort. Le ministère de la Justice, fidèle à ses valeurs, prend toute sa part dans la défense de cette cause essentielle à la dignité de l'être humain.

#### Un appel à l'action

Didier Migaud, garde des Sceaux, ministre de la Justice, déclare : « En cette Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort, nous réitérons notre appel à tous les gouvernements pour qu'ils abolissent la peine capitale. La Justice est là pour sanctionner mais elle ne doit jamais être synonyme de vengeance. »

#### Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)